



TERMES DE REFERENCE

Projet Autisme

Recrutement des consultant.es spécialisé.es en autisme pour réaliser des ateliers de formation des animateurs des jardins d'enfants et des cadres éducatifs de l'enseignement de base à l'inclusion des enfants avec troubles du spectre autistique

1. CONTEXTE

Handicap International / Humanité & Inclusion

HI est une organisation de solidarité internationale indépendante et impartiale, qui intervient depuis 1982 dans les situations de pauvreté et d'exclusion, de conflits et de catastrophes. Œuvrant aux côtés des personnes handicapées et des populations vulnérables, elle agit et témoigne, pour répondre à leurs besoins essentiels, pour améliorer leurs conditions de vie et promouvoir le respect de leur dignité et de leurs droits fondamentaux. HI travaille dans une soixantaine de pays dans des contextes d'urgence, de reconstruction, de crise chronique et de développement En 1997, Handicap International a reçu le prix Nobel de la paix aux côtés des autres ONG de la Campagne international pour Interdire les Mines (ICBL), dont elle est cofondatrice.

HI en Tunisie

Humanité & Inclusion (le nouveau nom de Handicap International) intervient en Tunisie depuis 1992 et est établie de façon permanente dans le pays depuis 1997, dans le cadre d'un accord général de coopération signé avec le ministère des Affaires étrangères.

Les actions développées par HI au Maroc, en Tunisie et en Libye sont regroupées au sein d'un même programme, dont le bureau régional est basé à Tunis.

La Tunisie a ratifié la Convention internationale relative aux droits des personnes handicapées en 2008. Toutefois, la prise en compte des personnes handicapées dans l'élaboration des politiques publiques reste insuffisante.



HI mène de nombreux projets pour améliorer l'accès à des services inclusifs et de qualité, à un environnement protecteur et à des opportunités de vie autonome pour les populations vulnérables dont les personnes handicapées et les femmes.

Dans le domaine de l'inclusion économique, HI vise à créer de meilleures opportunités d'emploi pour les personnes handicapées, et en particulier les femmes et les jeunes, à travers des dynamiques multi acteurs et l'accompagnement à l'inclusion des personnes, des entreprises, des acteurs de l'emploi (publics et privés), la société civile.

HI œuvre également pour la prise en compte et l'inclusion des populations vulnérables dans les mécanismes de gouvernance et les stratégies nationales.

HI mène aussi des activités pour une meilleure prise en charge et inclusion des enfants ayant un trouble du spectre autistique en favorisant l'amélioration de l'identification précoce, l'inclusion sociale, l'inclusion en milieu scolaire ordinaire et la sensibilisation autour de l'autisme.

HI vise également à renforcer les capacités des institutions tunisiennes et à fournir un soutien technique pour soutenir les victimes de violences basées sur le genre et les personnes handicapées et faire appliquer les lois qui protègent leurs droits.

II. CONTEXTE DE LA MISSION

La question de l'autisme en Tunisie

En Tunisie, les Troubles du spectre autistique (TSA) sont considérés dans la catégorie du handicap mental et de ce fait, il n'y a pas de chiffres spécifiques à ce groupe. La détection du trouble autistique se fait fréquemment à partir des 3-4 ans de l'enfant, voire 6 ans, lorsqu'il entre dans le cursus scolaire. Les enfants font en général quelques mois à l'école avant qu'ils ne soient déclarés non scolarisables puis sont orientés dans des centres d'éducation spécialisés pour personnes en situation de handicap mental, dont le personnel est peu ou non formé à la prise en charge spécifique des enfants avec TSA. Les pédiatres, les plus à mêmes d'effectuer



Le diagnostic, sont rares et onéreux notamment dans les gouvernorats du Sud. Le personnel des Unité Régionales de Réadaptation (URR), composé d'un panel de spécialistes (pédiatres, orthophonistes, ergothérapeutes, psychologues) sont chargés de délivrer un premier bilan et suivi médical de l'enfant afin de l'orienter vers des services spécialisés. Or, en pratique, les URR n'ont pas les capacités de mettre en place un suivi médical approprié du fait du manque de ressources humaines.

Le Ministère des Affaires Sociales (MAS) rapporte l'existence de 23 centres dédiés à l'autisme (sur 10 gouvernorats) avec 1293 enfants inscrits. Les données chiffrées ont été obtenues suite à la demande du MAS à ses structures régionales, mais la plus grande partie des enfants autistes ne sont pas dans des centres spécialisés (on compte 300 centres spécialisés à l'échelle nationale) mais souvent dans des centres spécialisés sur le handicap mental (type ceux gérés par l'association UTAIM).

Les acteurs dans les services sociaux et médicaux devraient jouer un rôle crucial pour la prise en charge adaptée des enfants avec TSA favorisant leur inclusion scolaire et sociale. Toutefois, ces derniers ne sont pas suffisamment outillés et formés sur les meilleures approches multidisciplinaires de prise en charge.

En outre, il y a une absence d'orientation et de dispositif d'accompagnement de qualité des familles. En effet, les troubles du spectre autistiques de l'enfant sont souvent très durs à gérer (crises de colère, absence du langage parlé ou langage parlé non fonctionnel, troubles sensoriels, troubles du sommeil, etc..). Tous ces troubles s'aggravent à l'adolescence, ce qui complexifie les tâches des aidants au sein des familles, notamment la mère, et impacte l'équilibre familial.

Le projet Autisme mis en œuvre par Handicap International

Depuis février 2023, Handicap International, avec le soutien de la coopération monégasque, a lancé la deuxième phase du projet « Pour une prise en charge et inclusion des enfants avec TSA » (2023-2025) qui se veut assurer la consolidation des résultats obtenus durant sa première phase (de 2021 à 2023) dont notamment



le développement d'une coordination entre les différents acteurs tunisiens impliqués dans la prise en charge pluridisciplinaire, le développement de la formation sur l'autisme pour les professionnels et la sensibilisation à l'échelle nationale sur l'autisme.

Les structures associatives et institutionnelles impliquées dans le projet ont exprimé la nécessité de poursuivre les efforts engagés et travailler davantage sur les facteurs d'inclusion des enfants ayant des TSA, tels que le renforcement de capacités des acteurs de la deuxième ligne, le développement des approches adaptées, l'amélioration des conditions d'inclusion en milieu scolaire ordinaire, l'ouverture sur d'autres expériences internationales ainsi que l'accompagnement adéquat des parents.

Cette seconde phase du projet vise donc à favoriser l'inclusion sociale et promouvoir la qualité de vie des enfants ayant des TSA à travers une intervention adaptée, efficace et de qualité (Objectif Général).

Pour cela, le projet veille au renforcement du dispositif de prise en charge multisectorielle des enfants ayant des TSA par les acteurs de deuxième ligne à l'échelle régionale et locale (OS1-Résultat1) déjà appuyé en phase 1, afin de poursuivre sa contribution à une prise en charge concertée, collective et adaptée des enfants ayant des TSA (Objectif Spécifique 1). De plus, il contribue à l'inclusion des enfants ayant des TSA en milieu éducatif ordinaire (Objectif Spécifique 2) en assurant que les enfants avec TSA soient intégrés dans le système éducatif ordinaire dans les zones pilotes du Grand Tunis, Médenine et Tozeur (OS2-Résultat1). Enfin et en parallèle des deux autres axes, le projet contribue à l'opérationnalisation de la stratégie nationale sur l'autisme (Objectif Spécifique 3) via le renforcement du Réseau des professionnels et structures impliqués dont les associations de parents, dans l'orientation et la prise en charge des enfants avec TSA (OS3-Résultat1) qui joue un rôle essentiel dans l'adaptation terrain de la stratégie.



Le projet est mis en œuvre en étroite collaboration avec le ministère des Affaires Sociales, le ministère de l'Éducation, le ministère de la Santé ainsi que les associations Le Défi à Tozeur et Amal à Médenine.

Durant la première phase du projet, HI et ses partenaires ont constaté que les parents des enfants ayant des TSA sont souvent démunis face aux difficultés rencontrées quotidiennement dans le processus d'intégration de leurs enfants dans le milieu scolaire ordinaire. Les parents ayant participé aux groupes de discussion ont exprimé leurs souffrances provenant des préjugés et stéréotypes portés par leur environnement proche et la société. A cause de la stigmatisation, les familles sont souvent amenées à se replier sur elles -mêmes sans pouvoir trouver du soutien dans leurs groupes sociaux.

Dans la deuxième phase du projet, des réunions de travail réunissant plusieurs acteurs sont organisées au niveau régional, à Médenine et à Tozeur. L'objectif est de rassembler les professionnels clés intervenant dans le domaine de la prise en charge des enfants avec TSA ainsi que leurs parents. Ces rencontres visent à débattre des difficultés rencontrées et à développer des solutions innovantes pour promouvoir l'inclusion scolaire des enfants avec TSA.

Il s'agit de créer un espace de dialogue et de coopération entre les différents acteurs impliqués dans le domaine de l'éducation et du social, afin de garantir que chaque enfant atteint de TSA puisse bénéficier d'une éducation de qualité, dans un environnement inclusif et bienveillant.

2. DESCRIPTION DE LA PRESTATION ATTENDUE

Objectif de la mission

L'objectif général de ces termes de référence est de recruter deux consultant(e)s spécialisé(e)s en autisme afin de réaliser des ateliers de formation dans le gouvernorat de Tunis sur l'inclusion scolaire des enfants avec TSA dans des établissements scolaires et structures de la petite enfance ordinaires.

Objectifs spécifiques :



- Les objectifs spécifiques de la formation visent à aider les participants à :
- Comprendre les notions relatives à l'autisme selon le cadre conceptuel international
- Identifier les représentations sociales et les barrières qui entravent la participation sociale et l'inclusion scolaire efficaces des enfants avec TSA en Tunisie.
- Acquérir des compétences leur permettant de mettre en place des adaptations pédagogiques, environnementales et sociales qui favorisent l'inclusion scolaire des enfants avec TSA.

Résultats :

- ✓ 80% des participants comprendront les concepts de l'autisme selon les normes internationales.
- ✓ 80% des participants seront capables d'identifier les obstacles à l'inclusion des enfants avec TSA dans les écoles tunisiennes.
- ✓ 60% des participants acquerront des compétences pour créer des adaptations pédagogiques, environnementales et sociales qui facilitent l'inclusion des enfants avec TSA.

Bénéficiaires de la formation

Ces ateliers s'adresseront aux enseignants et directeurs d'établissements scolaires du primaire et des collèges ainsi qu'à des animateurs de jardins d'enfants. Ils seront organisés en ateliers spécifiques pour chaque groupe, répartis selon le domaine d'intervention, comme suit :

Profession	Nombre	Gouvernorat
Enseignant et cadres de l'éducation	30	Tunis
Professionnels des jardins d'enfants et inspecteurs	20	

-

Responsabilité du consultant(e)



- Elaborer une note méthodologique de réalisation des ateliers de formation et une offre financière
- Elaborer le programme, les modules de formation en partant de la réalité tunisienne ainsi que les pré-post tests suite à une première réunion de cadrage avec la cheffe du projet, la coordinatrice de projets et l'unité technique de HI

Ces modules de formation ainsi que l'agenda devront être validés en amont de la formation par l'équipe opérationnelle de projet et l'unité technique.

- Réaliser les ateliers de formation
- Participer aux actions d'accompagnement des personnes bénéficiaires de la formation selon le programme adopté suite aux ateliers de formation et qui sera mis en place et suivi par HI et son partenaire « le complexe socioéducatif de Sidi Hcine ».

Il est à noter que cette partie sur le suivi doit aussi être détaillée en termes d'objectif et de modalités de réalisation dans la note méthodologique bien que le plan d'action puisse lui, être affiné avec les participants lors des ateliers.

- L'élaboration d'un rapport détaillé des ateliers de formation et des actions de suivi selon la trame mise à disposition des consultants par HI et à l'analyse des tests pré et post.

Méthodologie,

La méthodologie de la formation reposera sur une combinaison entre des connaissances théoriques essentielles et des applications pratiques.

Les participants acquerront ainsi une compréhension des concepts clés liés à l'autisme, des troubles associés au TSA, ainsi que des enjeux de l'inclusion scolaire des enfants avec TSA en milieu ordinaire. Le contenu pratique constituera au minimum 70% du temps de formation et se concentrera sur des exercices pratiques adaptés aux besoins des participants, incluant des jeux de rôle et des travaux en groupe pour favoriser une meilleure assimilation des notions abordées. À l'issue de la formation, des visites d'accompagnement sur le terrain permettront de soutenir les professionnels de l'éducation dans la mise en œuvre des adaptations nécessaires en milieu scolaire ordinaire, et d'évaluer l'efficacité des démarches entreprises.

3. PROFIL DU CONSULTANT

- Il est recommandé de recruter deux consultant(e)s, chacun(e) originaire de la région du Grand Tunis.



- -Titulaire d'un diplôme universitaire dans l'une des spécialités suivantes (Éducation spécialisée, Ergothérapie, orthophonie, psychologue, psychomotricien)
- - Expérience dans la réalisation des ateliers de formation
- - Expérience dans la prise en charge des enfants avec TSA
- - Excellentes capacités de communication et d'empathie
- - Expérience dans le domaine de formation des adultes
- - Connaissance de la langue de travail (écrite et orale) : Français et Arabe obligatoire.
- - Compétences informatiques - applications MS Office.
- - Compréhension et adhésion aux valeurs et à l'éthique de HI
- - Excellentes capacités rédactionnelles.
- Langues de travail : Français

4. DUREE ET LIEU D'EXECUTION

- Lieu d'exécution : Grand Tunis

5. PLAN de TRAVAIL



- Sur la base du calendrier proposé figurant dans ces Termes de Référence, le consultant devra établir un programme de travail pour la réalisation de la prestation.
- Le programme de travail doit décrire clairement la manière dont le consultant abordera les activités nécessaires à la réalisation de la prestation.
- Le plan devra indiquer la progression et ou le niveau de réalisation de la prestation, incluant des critères et ou indicateurs permettant de contrôler le bon déroulement de la prestation.

6. PROPOSITION FINANCIERE, MODALITE DE PAIEMENT, REMBOURSEMENT DES FRAIS ET PENALITE DE RETARD

6.1 Proposition financière

Le consultant devra proposer une offre financière incluant :

- Le coût de chacun des experts mobilisés incluant le coût homme/jour et le nombre de jours de mobilisation pour chacun ainsi que la durée de mobilisation à chaque étape de travail
- Les coûts annexes incluant les dépenses d'hébergement, de déplacement local et international, frais de visa ou de traduction si nécessaire
- Les frais de communication ou de reproduction de documents si nécessaire

Les prix proposés doivent être fermes et définitifs pour toute la période de validité de l'offre (trois mois à partir de la date de soumission) et ne peuvent être en aucun cas surenchéris de taxes, charges ou autre. Les prix agréés constituent une obligation contractuelle.

Toute assurance que le prestataire estime nécessaire à la réalisation de ses tâches relève du seul ressort du consultant et ne peut être budgétée directement au titre de l'intervention. Chaque expert international devra fournir la preuve d'une assurance rapatriement si l'expertise requiert des déplacements en dehors de son pays de résidence. Celle-ci ne pourra être affectée au budget de l'étude.



6.2 Modalité de paiement

Les modalités de paiement seront discutées à l'élaboration et signature du contrat avec le prestataire retenu et selon un planning de livrables. Chaque paiement doit correspondre à un ou plusieurs livrables durant toute la période d'exécution de la prestation. Un paiement final sera effectué à la fin et acceptation de tous les livrables attendus de la prestation.

Le paiement s'effectuera par virement ou chèque bancaire dans les trente 30 jours après la réception de tous les documents requis et l'acceptation des livrables par HI

6.3 Remboursement de frais

L'offre financière proposé par le prestataire couvre l'ensemble des frais liés à l'exécution de la prestation.

Aucun remboursement de frais annexes ne sera effectué, l'intégralité des coûts afférents à la réalisation de la mission étant incluse dans la rémunération visée à l'article précédent.

6.4 Pénalité de retard

Le prestataire retenu s'engage formellement sur la durée de sa mission telle que proposée lors de la soumission de l'offre et convenue à la signature du contrat.

Un dépassement des délais convenus lors de la signature des contrats est considéré fautif s'il n'est pas justifié par la force majeure ou par des facteurs externes non maîtrisables par le prestataire.

Si le dépassement est imputable à des facteurs externes au prestataire, ce dernier devra fournir par écrit une demande de révision du calendrier en mentionnant les causes du retard justifiant sa demande. Cette demande devra être validée par le chef de projet qui devra en outre approuver le nouveau calendrier proposé.

En cas de dépassement fautif, des pénalités de retard seront appliquées au prestataire. Le montant de cette indemnité est établi à 1% par jour calendaire de retard, à concurrence de 15% de la somme totale de facturation. Au-delà de 15



jours de retards, HI se réserve le droit de résilier le contrat de plein droit, sans mise en demeure préalable.

7. SOUS TRAITANCE

Le prestataire retenu s'interdit de sous-traiter une ou plusieurs de ses obligations, partiellement ou en totalité sans accord préalable, exprès et écrit de HI.

8. COMPOSITION, SOUMISSION ET EVALUATION DES OFFRES

8.1 Composition des offres

L'offre sera composée de 3 dossiers de soumission :

Un dossier technique incluant :

- a) **Une proposition méthodologique** pour mener cette mission avec à minima la compréhension des enjeux des termes de référence et leur mise en perspective au regard du contexte Tunisien ; la présentation du cadre méthodologique y compris conception de l'étude, critères de sélection
Des expériences à documenter et première liste indicative (celle-ci pourra être complétée en cours de mise en œuvre), modalités de collecte et de présentation de l'information.
- b) Ce document sera complété par la présentation du ou des experts impliqués, avec pour chacun :
 - Un curriculum vitae (formation, expériences professionnelles, listes de publications clés)
 - Au minimum deux références de consultances précédentes pour des missions dans le secteur social. Le partage d'échantillon de précédents travaux est apprécié.
- c) Un calendrier de travail détaillant les étapes de la mission de consultance.

Un dossier financier incluant :

Une offre financière en HT en TND (ou en Euros pour consultant international) en selon les spécificités précisées à l'article 7.

Un dossier administratif incluant :

- RNE/Patente pour les entreprises de consultances
- Une photocopie de la pièce d'identité ou passeport pour chacun des experts impliqués
- La preuve de la légalité de son activité sur la base du cadre légal de son pays d'enregistrement
- Si le consultant est un fonctionnaire appartenant au secteur public, il devra fournir une autorisation préalable délivrée par l'autorité compétente avant de commencer la mission.

8.2 Soumission des offres

Les documents relatifs à l'appel d'offres et toute correspondance échangée entre le soumissionnaire et HI doivent être écrits en français.

Le dossier doit être envoyé par mail à l'adresse suivante appel-offres@tunisie.hi.org ou déposé dans une enveloppe scellée au siège de HI en Tunisie sis au 10 Bis rue du Brésil 1002 Tunis Tunisie, au plus tard le 25 novembre 2024 à 23h59., avec la mention « **Réalisation d'un atelier de formation sur l'inclusion des enfants avec TSA en milieu scolaire ordinaire -TUNIS** » en objet d'e-mail ou sur l'enveloppe.

8.3 Evaluation des offres

Les propositions techniques seront analysées sur la base des critères suivants :

Expertise du soumissionnaire	40%
Qualité de la méthodologie proposée	30%
Offre financière	30%

La proposition doit être en adéquation avec les normes professionnelles et les critères internationaux et sera validée par le commanditaire avant d'être appliquée par l'évaluateur. La ou les propositions présentant un score technique supérieur au niveau minimum requis pourront faire l'objet d'échanges entre le commanditaire et



le soumissionnaire en vue d'améliorer la qualité de la méthodologie proposée. Ces échanges pourront se dérouler avant la décision finale d'attribution.

Seules les propositions financières correspondant aux propositions techniques recevant une note supérieure à 60% des points, seront évaluées. Les critères d'évaluation financière prendront en compte la pertinence des coûts proposés, le montant homme/jour au regard des prix du marché et le nombre de jours budgétés au regard de l'effort requis.

La sélection sera opérée dans un délai de 4 semaines suivant réception des offres. Les soumissionnaires seront informés des résultats de la sélection par voie électronique.

NB : Tout document remis (proposition technique et financière) devra être signé, paraphé, daté et cacheté par le soumissionnaire.

9. CONDITIONS PARTICULIERES

Il est important de noter que cet appel d'offre n'implique aucune commission et que Handicap International n'a aucune obligation de fournir une explication sur son choix final.

Handicap International est engagée pour la protection des droits et s'oppose à toutes les formes d'exploitation, d'abus ou de corruption. Le(s) prestataire(s) sélectionnée(s) s'engage(nt) à signer et respecter les politiques de protection de Handicap International.

Tout document remis (, Note méthodologique de réalisation, modalités de suivi - d'accompagnement et d'évaluation ainsi que la proposition financière) devra être signé, paraphé, daté et cacheté par le soumissionnaire